

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **33**

Séance du 3 avril 2025

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : M. Bernard MOMIN

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

6

Compte administratif 2024

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membres excusés : Mmes BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), MIHOUBI (pouvoir à M. REPLUMAZ), M. de PARDIEU.

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire, rappelle Le compte administratif est présenté au conseil municipal suivant les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public du SGC de Caluire.

L'exécution 2024 s'inscrit dans la poursuite des efforts menés pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de la population. L'année 2024 est marquée par une augmentation significative des dépenses d'électricité, du fait de la variation des prix, amplifiée par le nouveau contrat de fourniture d'électricité avec le Sigerly. La tension sur le marché de l'immobilier est identifiable sur les droits de mutation en baisse, même si les taux d'emprunt sont redescendus. Les produits de fiscalité directe ont augmenté plus faiblement qu'en 2023 du fait de l'évolution moins forte des bases (+3,9% contre 7,1 %). La commune poursuit sa politique de non augmentation des taux. De plus, l'année 2024 s'est traduite par l'application des nouvelles mesures gouvernementales sur les traitements des agents sur une année pleine, intégrées pour la plupart d'entre elles dans la structure du budget RH. L'optimisation des ressources et l'autofinancement ont permis des investissements importants (80 % d'exécution) et un niveau d'endettement toujours très soutenable.

Les comptes de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Compte administratif 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Report des excédents passés (2023)	2 135 840,81 €	195 869,52 €	2 331 710,33 €
Titres émis sur l'exercice 2024	26 538 716,72 € -	8 825 532,72 € -	35 364 249,44 € -
Mandats émis sur l'exercice 2024	24 606 792,97 €	8 744 060,22 €	33 350 853,19 €
Résultat de l'exercice (hors excédents reportés)	1 931 923,75 €	81 472,50 €	2 013 396,25 €
Résultat de l'exercice (avec excédents reportés)	4 067 764,56 €	277 342,02 €	4 345 106,58 €

L'exécution du budget 2024 fait ressortir un résultat positif de **4 345 107 €**.

Tel que précisé dans la délibération d'affectation anticipée des résultats 2024 du 13 février 2025, puis par la délibération du Budget Supplémentaire 2024, votée au présent conseil :

- le résultat d'investissement de **277 342 €** est inscrit en report à nouveau sur le budget 2024 pour l'autofinancement (R001)
- le besoin en autofinancement est pourvu par une affectation au chapitre 10 – excédent de fonctionnement capitalisé – pour **1 794 171 €** issue du résultat de fonctionnement 2024 (1068)
- une partie du résultat de fonctionnement de **2 273 593 €** est inscrit en report à nouveau sur le budget 2024 en section de fonctionnement (R002)
- les restes à réaliser sont également affectés au budget d'investissement 2025 par le biais du Budget Supplémentaire pour :

Restes à réaliser	Investissement
RAR Recettes	3 298 435,33 €
RAR Dépenses	- 2 064 060,27 €
Solde RAR	1 234 375,06 €

I. Section de fonctionnement

I.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à **21 545 846 € soit une augmentation de + 7 %** (+ 1 458 913€) par rapport au compte administratif 2023. Elles ont été exécutées à hauteur de 94 % par rapport au BP 2024.

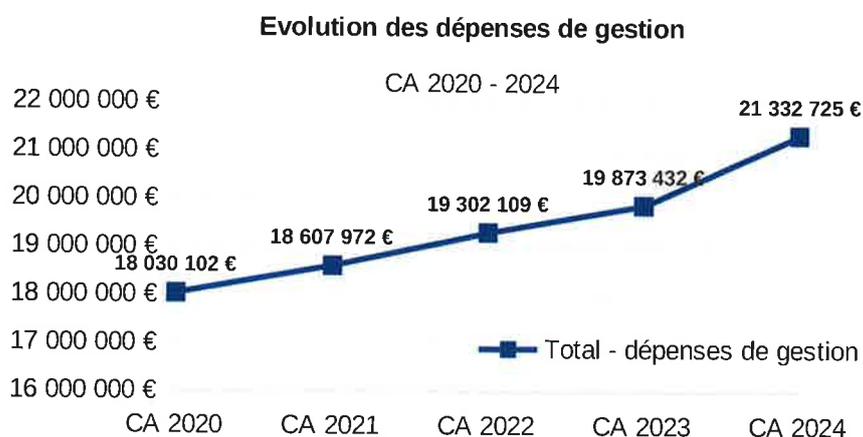
I.1.A. Dépenses de gestion

Les dépenses de gestion regroupent les dépenses comptabilisées aux chapitres 011, 012, 014 et 65 du compte administratif. Elles représentent les dépenses de fonctionnement récurrentes et les plus structurelles du budget communal. En 2024, elles représentent **21 332 725 €** et s'inscrivent en augmentation de **+ 7 %** (+ 1 459 293€) par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution des dépenses de gestion pour l'année 2024 s'élève à 94 %.

Dépenses de gestion	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
En €	18 030 102 €	18 607 972 €	19 302 109 €	19 873 432 €	21 332 725 €
Evolution %	-0,79 %	3,21 %	3,73 %	2,96 %	7,00 %

Les principaux facteurs de hausse des dépenses de gestion sont :

- l'augmentation des charges de gestion courante (chapitre 011) : + 819 905 € du fait principalement des prix de l'électricité, de l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de la restauration collective ou de frais de maintenance plus importants.
- l'intégration des mesures gouvernementales en année pleine (chapitre 012) : + 284 899 €
- le prélèvement SRU et FPIC (chapitre 014) : + 229 433 €
- les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) : + 125 057 € du fait du forfait aux écoles privées (effectifs élèves) et des relogements d'urgence à la suite de la formation d'un fontis au pied de l'immeuble 6 rue G Clemenceau.



Charges à caractère général (chapitre 011)

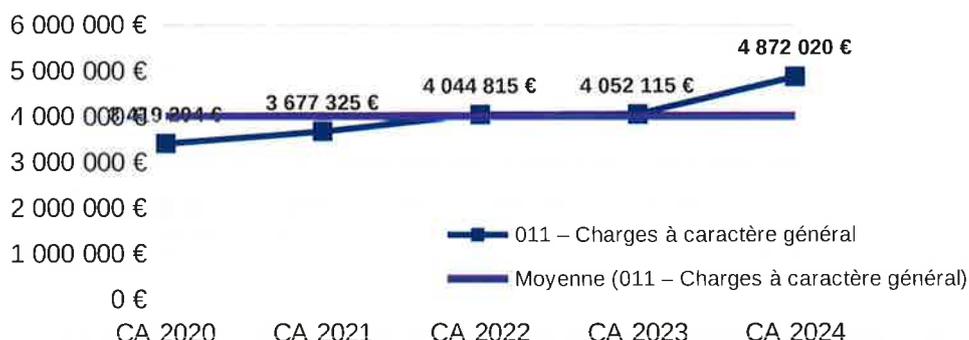
Ce chapitre budgétaire regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien du matériel et de bâtiments, par exemple. En 2024, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre atteignent 4 872 020 €, soit + 20% (+ 819 905 €) par rapport à l'exercice précédent.

Le chapitre affiche un taux d'exécution des inscriptions budgétaires de 91 % (BP 24).

Charges à caractère général	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 011 en €	3 419 204 €	3 677 325 €	4 044 815 €	4 052 115 €	4 872 020 €
Evolution %	-4,04 %	7,55 %	9,99 %	0,18 %	20,23 %

Evolution des charges à caractère général (chap 011)

CA 2020 - 2024



- **L'exercice 2024 est marqué par l'importante hausse des prix de l'électricité :**

+ 507 168 € soit + 49 % entre 2023 et 2024 des coûts de l'énergie malgré la mise en place du plan de sobriété et des investissements de performance permettant de constater des baisses de consommations.

Natures comptables	Dépenses énergie	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024 2023	en %
60611	EAU	85 515 €	96 849 €	104 685 €	111 687 €	108 073 €	-3 613 €	-3 %
60612	ELECTRICITE	548 013 €	508 368 €	599 948 €	422 761 €	1 049 538 €	626 777 €	148 %
60613-60618	GAZ	204 225 €	341 606 €	560 293 €	468 421 €	358 160 €	-110 260 €	-24 %
60622	CARBURANT	24 183 €	33 933 €	40 637 €	38 958 €	33 223 €	-5 735 €	-15 %
	Total divers énergies	861 936 €	980 756 €	1 305 563 €	1 041 827 €	1 548 994 €	507 168 €	49 %
	Evolution annuelle	-12,96 %	13,79 %	33,12 %	-20,20 %	48,68 %		
							Moyenne des évolutions :	12,48 %

- **Les autres augmentations de dépenses concernent principalement :**

- Les dépenses de fonctionnement du contrat de performance énergétique sont en augmentation de + 99 119 € (natures 6156, 611, 61558, 6232)

- Le contrat de restauration collective (nature 6042) augmente de + 95 957 € du fait principalement de la hausse des effectifs d'élèves et des accueils collectifs de mineurs

- L'ensemble des autres prestations de services et dépenses d'entretien (principalement les comptes 611 et 615) augmentent de + 137 778 €.

Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant la rémunération des agents de la collectivité et le paiement des charges sociales correspondantes. Il s'agit de l'un des postes de dépenses les plus importants et les plus contraints. En 2024, **les charges de personnel se sont élevées à 10 190 142 €, soit une augmentation de + 3 % (+ 284 899 €)** par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 94 %.

Charges de personnel	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 012 en €	9 170 962 €	9 212 545 €	9 793 327 €	9 905 243 €	10 190 142 €
Evolution %	-0,66 %	0,45 %	6,30 %	1,14 %	2,88 %

Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

CA 2020 à CA 2024



L'année 2024 a été marquée par :

- L'augmentation du point d'indice sur une année pleine
- La hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024, et l'augmentation de 5 points d'indice
- La refonte de grilles de certains cadres d'emploi de catégories C et de certaines catégories B et l'octroi de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents titulaires et contractuels de droit public au 1er janvier 2024
- L'augmentation des remboursements transport par l'employeur (75%) sur une année pleine

Le Glissement Vieillesse Technicité sur l'année 2024, représentant l'évolution des rémunérations brutes, au vu des réussites de concours et examens professionnels, des avancements d'échelons et de grades, est de + 110 500 €.

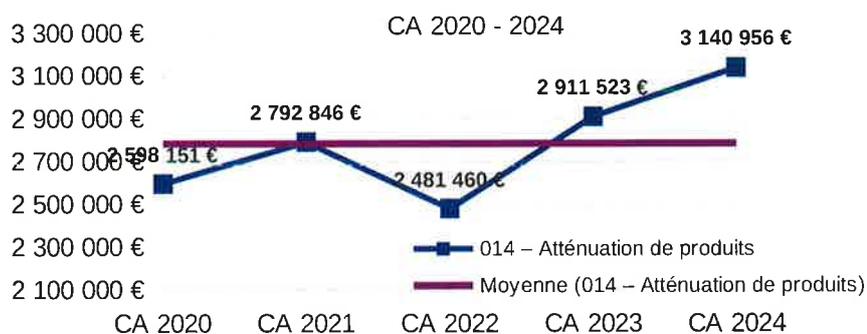
Atténuation de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses obligatoires mises à la charge de la commune au titre de dispositifs de redistribution ou de ponction sur les recettes – notamment fiscales – de la Ville. Il s'agit notamment de l'attribution de compensation versée par la commune à la Métropole de Lyon, du prélèvement dit « SRU » et des prélèvements liés aux dispositifs de péréquation horizontale comme le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Pour 2024, les dépenses exécutées au sein de ce chapitre s'élèvent à **3 140 956 €** soit une augmentation de +8 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 94%.

Atténuation de produits	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 014 en €	2 598 151 €	2 792 846 €	2 481 460 €	2 911 523 €	3 140 956 €
Evolution %	-2,75 %	7,49 %	-11,15 %	17,33 %	7,88 %

Evolution des atténuations de produits (chap 014)



L'évolution des dépenses de ce chapitre est liée à des facteurs exogènes tels que la valorisation des transferts de charges dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, ou encore la variation de la contribution fidésienne au FPIC.

- Le prélèvement SRU 2024 est à 886 845 € soit une augmentation de + 223 232 € (+34%) du fait notamment de l'augmentation du taux de majoration qui a été inscrit à 216 % en 2024 au lieu de 100 % en 2023
- Les attributions de compensation au profit de la Métropole sont au même montant que les années précédentes, à 1 994 703 €
- Le FPIC s'est chiffré à 259 408 € soit + 6 200€ (+2%) par rapport à la contribution 2023

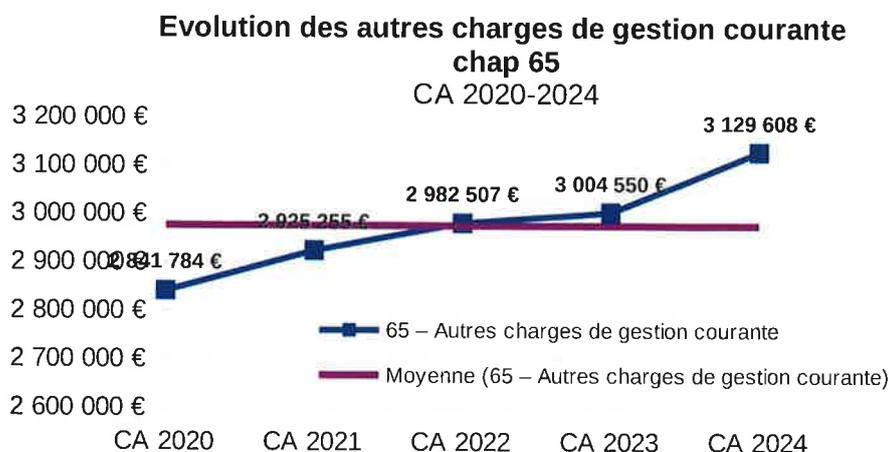
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les participations obligatoires versées par la Ville (CCAS, intercommunalités), les subventions aux personnes morales de droit privé (associations), les indemnités de fonction et charges sociales afférentes, divers droits et redevances. En outre, depuis le passage à la nomenclature M57 le chapitre 65 contient des lignes de dépenses exceptionnelles (auparavant sur le chapitre 67). En 2024, les dépenses se sont élevées à **3 129 608 €** soit + 125 057 € (+ 4%). Le taux d'exécution est de 97%.

La subvention versée par la Ville au CCAS est au même niveau que 2023 soit 1 400 000 €. L'enveloppe des subventions versées aux personnes morales de droit privé se chiffre à 1 327 466 €.

La ville a effectué des relogements d'urgence pour 102 230 € pour les familles évacuées de l'immeuble 6 rue G Clemenceau (une subvention du Fonds d'Aide au Relogement a été notifiée par l'État à hauteur de 75 625 €).

Autres charges de gestion courante	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 65 en €	2 841 784 €	2 925 255 €	2 982 507 €	3 004 550 €	3 129 608 €
Evolution %	4,99 %	2,94 %	1,96 %	0,74 %	4,16 %



I.1.B Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Les autres dépenses réelles de fonctionnement qui ne sont pas comptabilisées dans les dépenses de gestion sont : les charges financières au chapitre 66, les charges exceptionnelles au chapitre 67 ainsi que les provisions pour risques au chapitre 68. Le cumul de ces trois chapitres représente **213 120 €** de dépenses réalisées pour l'année 2024 (soit – 381 € par rapport à 2023).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 9 156 € soit + 8 118 € (régularisations comptables de titres sur exercices antérieurs).

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 203 964 € soit -8 499 € (-4 %) du fait de la baisse des taux.

La provision pour risques sur créances risquées, ouverte au chapitre 68 pour 7 500€ n'a pas été consommée cette année.

I.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement exécutées au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à **26 429 743 € soit + 2 287 637 € (+ 9 %)** par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par les cessions de deux baux à l'OPH Lyon Métropole (bail à construction situé 24 Grande Rue dont les droits cédés s'élèvent à 1 800 000 € ; bail emphytéotique situé 28 rue Sainte Marguerite cédé à 320 000 €). Le taux d'exécution s'élève à 115,18 %.

I.2.A. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion regroupent toutes les recettes récurrentes et pouvant être considérées comme structurelles dans le budget communal. Il s'agit des chapitres 013, 70, 73, 74 et 75. Il s'agit de la seconde composante de l'épargne de gestion. En 2024, les recettes de gestion s'inscrivent à **24 300 325 € soit + 648 329€ (+ 3 %)** par rapport à 2023.

L'augmentation des recettes de gestion est la conséquence de la réévaluation des bases fiscales pour 2024 (+3%) sans augmentation des taux d'imposition qui permet d'absorber les baisses sur les autres recettes (dotations, service public).

Recettes de gestion	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
En €	21 127 593 €	22 079 245 €	23 079 695 €	23 651 996 €	24 300 325 €
Evolution %	-1,96 %	4,50 %	2,14 %	2,48 %	2,74 %

Evolution des recettes de gestion



Atténuation de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 regroupe les remboursements perçus par la collectivité, notamment par le biais des indemnités journalières pour le personnel en arrêt maladie sous le régime général et des remboursements exceptionnels sur salaires. De plus sur 2024 un changement d'imputation a été fait sur les remboursements des tickets restaurants (auparavant sur le chapitre 70 et qui représentent une recette totale de +147 216 € sur le chapitre) et un remboursement exceptionnel lié à un capital décès (pour +31 644€) a été également perçu. En 2024 ce chapitre a été exécuté à hauteur de **208 914 € soit + 148 973 €**.

Atténuation de charges	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 013 en €	70 620 €	116 997 €	48 928 €	59 941 €	208 914 €
Evolution %	122,11 %	65,67 %	-58,18 %	22,51 %	248,53 %

Evolution des atténuations de charges (chap 013)

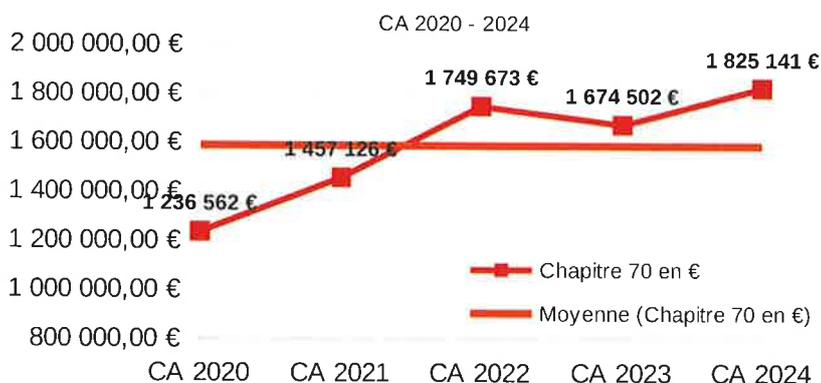


Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre regroupe les recettes issues de la tarification des services publics municipaux comme la restauration scolaire, les abonnements à la bibliothèque, la billetterie de la saison culturelle, des équipements sportifs ou encore l'occupation du domaine public. En 2024, le chapitre 70 a été réalisé à hauteur de **1 825 141 € soit + 150 639 € (+9%)**.

Produits des services, domaine et ventes diverses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 70 en €	1 236 562 €	1 457 126 €	1 749 673 €	1 674 502 €	1 825 141 €
Evolution %	-32,77 %	17,84 %	20,00 %	-4,30 %	9,00 %

Evolution des produits des services (Chap 70)



Voici le détail des redevances perçues en 2024 :

Services publics	Chapitre 70	CA 2023	CA 2024
Culture et enseignement artistique	Billetterie spectacle	20 044 €	30 208 €
	Bibliothèques	11 654 €	11 623 €
	Conservatoire de musique et de danse	259 821 €	259 277 €
Scolaire (péri - garderies-cantines)	Restauration scolaire	533 721 €	587 129 €
	Garderie matin	14 855 €	16 559 €
	Étude soir	37 918 €	46 898 €
Sports	Utilisation site sportifs par partenaires	29 417 €	43 224 €
	Utilisation site sportifs EMS	82 034 €	83 992 €
	Redevances piscine Kubdo	225 932 €	395 121 €
	Distributeur piscine Kubdo	6 084 €	1 149 €
	Redevances trail Aqueduc	26 671 €	27 368 €
Autres redevances	Régie publicitaire Mosaïque	8 016 €	7 891 €
	Panneaux photovoltaïques + antennes	75 388 €	70 465 €
	Mises en fourrière	363 €	0 €
	refacturations	138 599 €	143 824 €
	Remboursements liés à la gestion RH (tickets restaurants)	153 178 €	41 203 €
	Concessions cimetières	50 808 €	59 210 €
	TOTAUX		1 674 502 €

- Suite au changement d'imputation des remboursements des tickets restaurants (désormais au chapitre 013) une baisse de recette est identifiée pour – 111 975 € (-73%).

- Les redevances de la Piscine sont en hausse de 169 188 € (+75%) du fait d'un fonctionnement sans interruption sur 2024

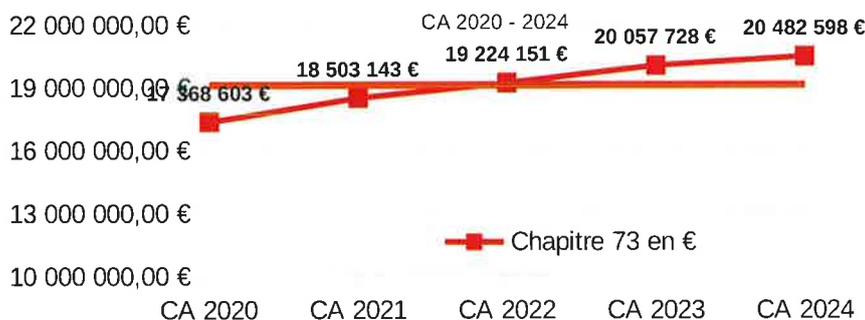
- Les redevances de restauration collective sont en hausse de + 53 408 € (+10%) du fait des effectifs d'élèves inscrits à la cantine et de l'ouverture de nouvelles places en accueil collectif de mineurs.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Les chapitres 73 et 731 regroupent toutes les recettes fiscales directes et indirectes de la section de fonctionnement et représentent la principale source de recettes de la collectivité (77,50 % des recettes réelles de fonctionnement). Le montant des recettes encaissées sur 2024 est de **20 482 598 € soit + 423 868€ (+ 2,11%)**. Les recettes sont exécutées à hauteur de 104 %

Impôts et taxes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitres 73-731 en €	17 368 603 €	18 503 143 €	19 224 151 €	20 058 728 €	20 482 598 €
Evolution %	1,27 %	6,53 %	3,90 %	4,34 %	2,11 %

Evolution des impôts et taxes (chap 73)



Le produit de la fiscalité directe s'élève à 18 098 730 € soit + 641 350 €, ce qui représente une progression de + 4% dans un contexte de stabilité des taux des taxes directes locales. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour les locaux d'habitation, décidé en loi de finance 2024 et calculé sur la base de l'inflation, était de + 3,9 %.

Le produit des droits de mutation atteint 1 247 709 € soit une baisse de – 87 487 € (- 7%) par rapport à 2023, reflétant la poursuite d'un ralentissement des ventes ou d'une baisse des prix sur le marché immobilier.

Evolution DMTO CA 2020 2024



La Dotation de Solidarité Communautaire (646 344€) est au même niveau qu'en 2023 ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources chiffré à hauteur de 2 789 €. La taxe sur l'électricité reversée par la Métropole de Lyon est en baisse de – 69 950 € (-15%), atteignant 386 963 € (rattrapage exceptionnel en 2023). Les droits d'occupation du domaine public sont en baisse de – 42 115 €. Les recettes de la TLPE (au total 59 979 €) sont en baisse de – 9 767 €.

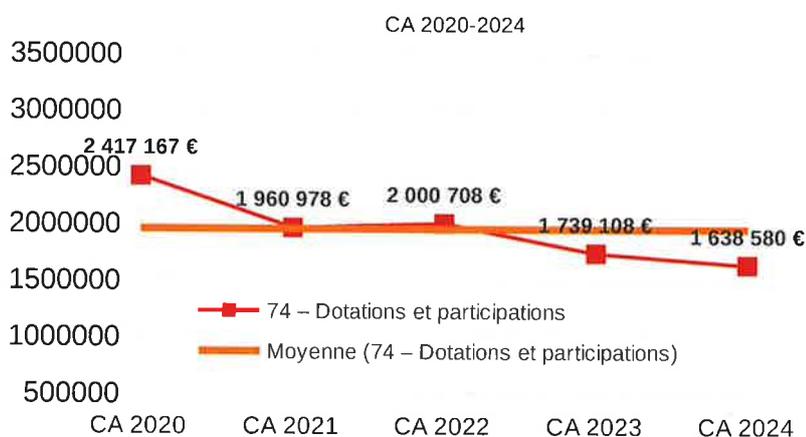
Recettes chapitres 73-731		CA 2023	CA 2024	Ev CA 2024-2025 en €	En %
Droits de place	Marché de détail	23 511 €	25 970 €	2 459 €	10 %
	Taxis	1 741 €	1 779 €	38 €	2 %
Droits de voirie	échafaudages, terrasses, point de vente	53 758 €	11 642 €	-42 115 €	-78 %
Autres taxes	Publicité – TLPE	69 746 €	59 979 €	-9 767 €	-14 %
	Droits de mutation	1 335 196 €	1 247 709 €	-87 487 €	-7 %
Recettes fiscalité directe	Impôts directs TH TF	17 457 380 €	18 098 730 €	641 350 €	4 %
	Rôles d'imposition supplémentaires	11 351 €	692 €	-10 659 €	-94 %
Fiscalité reversée	Dotation Solidarité Communautaire	646 344 €	646 344 €	0 €	0 %
	FNGIR	2 789 €	2 789 €	0 €	0 %
	Taxe sur l'électricité	456 913 €	386 963 €	-69 950 €	-15 %
TOTAUX		20 058 729 €	20 482 598 €	423 868 €	2 %

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre comprend les dotations versées par l'État, les participations et les subventions de fonctionnement perçues, ainsi que les enveloppes de compensation d'exonérations fiscales décidées par l'État. Pour l'année 2024, le chapitre 74 représente **1 638 580 € soit - 100 527€ (-6%)**. Le taux d'exécution est de 112 %.

Dotations participations et	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 74 en €	2 417 167 €	1 960 978 €	2 000 708 €	1 739 108 €	1 638 580 €
Evolution %	-2,30 %	-18,87 %	2,03 %	-13,08 %	-5,78 %

Evolution des dotations et participations (chap 74)



L'exercice connaît une nouvelle diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement passant de 1 194 270 € en 2023 à 1 154 882€ en 2024 (- 3% soit - 39 388 €).

Détail recettes Chap 74	CA 2023	CA 2024	Ev 2024-2025	En %
Saison culturelle	8 804 €	9 105 €	301 €	3 %
Métropole : Fonctionnement général du conservatoire de musique et, de danse + aides projets artistiques	125 784 €	119 750 €	-6 034 €	-5 %
Partenaires privés + Région AURA : Trail Aqueduc	25 499 €	17 000 €	-8 499 €	-33 %
Utilisations sites sportifs par écoles privées	7 014 €	10 287 €	3 273 €	47 %
Fonds d'Aides aux Jeunes ; PSEJ	107 183 €	1 460 €	-105 723 €	-99 %
Élections / dotations titres sécurisés / recensement	35 284 €	16 174 €	-19 110 €	-54 %
Sytral – transport agents	3 678 €	3 778 €	100 €	3 %
Participations frais scolarité des élèves + PESJ scolaire	26 652 €	47 856 €	21 205 €	80 %
Service minimum accueil	0 €	19 340 €	19 340 €	
CAF PSO Sport EMS	0 €	75 625 €	75 625 €	
FARU relogements d'urgence	0 €	0 €	-50 000 €	-100 %
ANSI Sécurité informatique	50 000 €	1 804 €	1 804 €	
Cession fonds de commerce	0 €	1 804 €	1 804 €	
DGF	1 194 270 €	1 154 882 €	-39 388 €	-3 %
FCTVA	8 554 €	10 024 €	1 470 €	17 %
Exo fiscalité – allocations compensatrices	146 387 €	151 495 €	5 108 €	3 %
TOTAUX	1 739 108 €	1 638 580 €	-100 527 €	-6 %

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 regroupe essentiellement les revenus tirés de la gestion immobilière de la commune (hors cessions) et comprend en premier lieu les loyers à percevoir (logements, commerces, etc). En 2024, ce chapitre s'élève à **145 092 €** soit + 25 376€ (+ 21%) par rapport au réalisé 2023.

Autres produits de gestion courante	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 75 en €	34 641 €	41 000 €	56 234 €	119 716 €	145 092,00 €
Evolution %	-35,99 %	18,36 %	37,16 %	112,89 %	21,20 %

Voici le détail :

- Autres produits de gestion courante = 86 355,45 € pour les régularisations comptables antérieures, les dégrèvements des taxes Logements Vacants, les divers jugements et astreintes, les ventes Agora pour les biens de faibles valeurs, les services d'accueil minimum.
- Déduites et pénalités perçues pour 2 200,00 €
- Revenu des immeubles (loyers immeuble et salles municipales) pour 56 556€

I.2.B. Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement perçues par la Ville sont regroupées au sein des chapitres 76, 77 et 78, comptabilisant respectivement les recettes financières (0€) et les recettes exceptionnelles (2 129 418 €) et les reprises de provisions, avec :

- 2 120 000 € pour la vente des droits des deux baux
- 6 416 € pour les ventes agora store (enchères publiques) de matériels non utilisés
- 3 002 € pour les provisions

II. Section d'investissement

II.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement regroupent les dépenses d'équipement, les dépenses financières de la collectivité, notamment le remboursement du capital de la dette, et les opérations pour compte de tiers. En 2024, elles s'élèvent à **10 312 740,24 €**.

Dépenses réelles d'investissement	CA 2022 (réalisé + RAR reportés)	CA 2023 (réalisé + RAR reportés)	CA 2024 (réalisé + RAR reportés)
Dépenses d'équipement	5 505 550,43 €	6 596 809,00 €	9 587 243,00 €
Dépenses financières	591 593,38 €	597 178,43 €	578 770,00 €
Opérations pour compte de tiers	137 359,83 €	266 814,39 €	146 727,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	6 234 503,64 €	7 329 552,00 €	10 312 740,00 €

II.1.A. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 95 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Elles regroupent les subventions d'investissement versées, les crédits dépensés dans le cadre des opérations budgétaires d'investissement et les autorisations de programme qu'elles comprennent. En fin d'exercice 2024, les dépenses d'équipement s'élèvent à **9 587 243 €**. Elles comprennent 2 064 060 € de Restes à Réaliser.

- **Les subventions d'équipement versées (Chapitre 204)** sont comptabilisées pour 2024 pour **208 241 €** (dont 174 016 € de restes à réaliser) et concernent les subventions en faveur des bailleurs sociaux, pour les acquisitions de vélos électriques et de composteurs potagers.
- **Les réalisations par opérations (hors APCP)** sont comptabilisées pour 2024 pour **7 347 784 €** (dont 1 854 518 € de RAR), qui peuvent être présentées comme suit :

Synthèse budgétaire investissement 2024					
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2024	Réalisation des opérations hors APCP 2024			
		CA 2024 dépenses réalisées	RAR 2024	Total CA 2024	Taux d'exécution 2024
Opérations d'équipement :	8 200 917 €	5 493 266 €	1 854 518 €	7 347 784 €	89,60 %
101 – Bâtiments centraux (HDV et annexes)	347 440 €	214 410 €	114 251 €	328 661 €	94,60 %
102 – Voirie	414 075 €	196 278 €	198 705 €	394 983 €	95,39 %
103 – espaces verts	1 956 777 €	1 326 540 €	603 945 €	1 930 485 €	98,66 %
104 – écoles	2 473 763 €	1 997 030 €	439 951 €	2 436 981 €	98,51 %
105 – sports	637 071 €	403 977 €	127 608 €	531 585 €	83,44 %
106 – culture	181 192 €	98 700 €	15 201 €	113 901 €	62,86 %
108 – autres bâtiments	1 418 387 €	907 795 €	302 238 €	1 210 033 €	85,31 %
109 – véhicules	163 966 €	53 117 €	0 €	53 117 €	32,40 %
110 – foncier	161 490 €	31 365 €	13 051 €	44 416 €	27,50 %
111 – bâtiments sociaux	185 320 €	101 860 €	19 174 €	121 034 €	65,31 %
117 – informatisation scolaire	29 450 €	10 014 €	14 187 €	24 201 €	82,18 %
124 – Accessibilité bâtiments	231 987 €	152 180 €	6 208 €	158 389 €	68,27 %

- **Les crédits de paiements 2024 des APCP** ont été réalisés pour **2 031 217 €** :

APCP 2024		
Dépenses d'investissement	Crédits ouverts 2024	CA 2024 dépenses réalisées
APCP Total :	3 036 442 €	2 031 217 €
125 – APCP Kubdo	1 000 €	792 €
126 – APCP HDV	35 241 €	35 240 €
129 – APCP Eglise	450 448 €	398 263 €
2021 – APCP Plan Lumière	1 937 876 €	1 122 102 €
2024 – APCP Pôle sportif	611 877 €	474 820 €

II.1.B. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement comprennent les opérations réalisées pour le compte de tiers et le remboursement du capital de la dette. En 2024 ces postes représentent respectivement :

- 146 728,00 € € pour le Projet Nature, dont 35 526 € RAR (chapitre 4581)
- 578 770 € pour le remboursement du capital de la dette (chapitre 16)

L'évolution des dépenses de remboursement du capital de la dette est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune donc voici la photographie au 31/12/2024 :

PRETEUR	Capital Restant Du au 31/12/2024	Fin	Indice	Taux	% CRD
SOCIETE GENERALE	526 313,53 EUR	25/03/2033	Taux fixe à 4.68 %	4,7628%	6,52 %
SOCIETE GENERALE	539 320,94 EUR	25/04/2033	Taux fixe à 4.68 %	4,7628%	6,69 %
SFILL CAFIL	239 255,79 EUR	01/02/2029	(Euribor 3M + 1.72)-Floor -1.72 sur Euribor 3M	4,9344%	2,97 %
CAISSE DES DEPOTS	2 000 000,00 EUR	01/10/2044	Livret A(Préfixé) + 1	4,0000%	24,79 %
SFILL CAFIL	1 133 333,35 EUR	01/02/2034	(Euribor 12M + 0.31)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,9193%	14,05 %
SOCIETE GENERALE	2 000 000,00 EUR	14/08/2034	Taux fixe à 0.57 %	0,5792%	24,79 %
INTRACTING BANQUE DES TERRITOIRES	1 629 231,00 EUR	01/07/2036	Taux fixe à 0 %	0,0000%	20,20 %
	8 067 454,61 EUR				

Capacité de désendettement au
31/12/2024

2,85 années

III. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2024 se chiffrent à **8 676 614 €** (dont 3 298 435 € de restes à réaliser).

Elles comprennent **les subventions d'équipements (chapitre 13)** déjà perçues pour 446 096€ et les subventions notifiées restant à recevoir pour 1 738 397 € soit un total de 2 184 493 € et concernent les projets suivants :

- Jeux inclusifs : 13 197 € de subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les jeux du parc Bourrat
- Végétalisations – désimperméabilisations : 680 461 € concernant la place Laurent Paul, le Monument aux morts, le groupe scolaire la Plaine, le cimetière, l'école du centre, la rue du château/clos cardinal dans le cadre du pacte de cohérence
- Travaux de la Petite Enfance et des structures jeunesse : 9 208 € de la Caisse des Allocations Familiales
- Sécurité (équipements policiers et vidéo protection) : 61 619 € pour les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'État via le Fonds de Prévention de la Délinquance
- Enseignements artistiques : 8 140 € d'aide à l'acquisition de biens de la Métropole
- Équipements sportifs : 104 280 € de subvention de la Région AURA pour les travaux du court de tennis couvert (un RAR étant déjà versé en début d'année 2025)
- Performance énergétique (hors plan école) : 252 000 € de reste à verser pour la subvention de la DSIL du Plan lumière (en attente de réception des travaux)
- Patrimoine :
 - Aqueduc : 189 775 € en cours de versement pour les aides de la DSIL et de la DRAC (RAR)
 - Église : 50 646 € de subventions de la DRAC pour la partie étude et rénovation des vitraux
- Études géothermiques : 32 725 € (Pôle sportif) et 5 425 € (crèches) de subventions notifiées de l'ADEME.
- Plan école : 450 000 € de fonds vert pour les travaux de rénovation des écoles G Bruyère et P Favre ; 327 017 € au titre de l'aide aux communes de la Métropole.

De plus la commune constate en recettes :

- **Des dotations au chapitre 10 :**
 - FCTVA pour sa part dédiée à l'investissement pour 405 020 € (en hausse de + 13 021 € soit +3% par rapport à 2023)
 - La taxe d'aménagement reversée par la Métropole de Lyon pour 49 668 €
- **Sur l'opération pour compte de tiers (chapitre 4582) :** 176 071 € de régularisations en recettes de l'opération du Projet Nature (dont 41 542 € de RAR)
- En outre, l'excédent d'investissement 2023 s'est chiffré à **195 870 €, reporté en recettes d'exécution positive 2024 (R001).**

Enfin, voici les chiffres du Compte Administratif 2024 concernant les **écritures d'ordre entre sections** :

Écritures d'ordre 2024 Amortissements / travaux en régie	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 / 042	108 974,00 €	3 060 947,00 €	3 060 947,00 €	108 974,00 €
Chapitre 041	386 406,00 €	386 406,00 €		

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, il appartient à Madame le Maire de quitter la salle à la fin des débats, au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- DÉSIGNER monsieur MOMIN pour présider la séance lors du vote du compte administratif.
- APPROUVER le compte administratif 2024

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Monsieur MOMIN pour présider la séance lors du vote du compte administratif,
- à l'unanimité,
- APPROUVE le compte administratif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : maquette budgétaire compte administratif 2024



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 avril 2025

